



**Banque de
Nouvelle Calédonie**
BANQUE & ASSURANCE



PROFESSIONNELS & ENTREPRISES

CONDITIONS & TARIFS
DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2026



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels et entreprises en vigueur au 01/04/2026. La Banque de Nouvelle Calédonie fonde sa relation avec ses clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer sur notre site internet rubrique "Informations réglementaires" ou auprès de votre conseiller clientèle.
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre Agence Banque de Nouvelle Calédonie se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Nota : les prix sont exprimés en F. CFP. Toutes Taxes Comprises (TTC) pouvant inclure la TOF (6% depuis le 01/03/1990) ou la TGC (11% depuis le 01/10/2018), la CCS (4% depuis le 01/07/2022) et l'IRCDC (8% depuis le 31/12/1993). Les taxes indiquées sont susceptibles de varier en fonction des évolutions de la fiscalité.

Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site internet :

www.bnc.nc

BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CFP
RCS Nouméa 74B047688 – Ridet 047 688 001– Siège social : 10, avenue du Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie. Intermédiaire en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001. Tél : (687) 25.74.00 contact@bnc.nc.

Sommaire

1 | OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture	6
Relevés de compte	6
Frais et commissions	6
Services en agence	7

2 | BANQUE À DISTANCE 8

3 | VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes	10
Virements en agence	12
Prélèvements	14
Chèques	15

4 | OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 17

5 | ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE 17

6 | IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention	17
Opérations particulières	17
Incidents de paiement	18
Incidents sur effets et Dailly	20
Incidents sur les crédits	20
Frais divers	20



Sommaire

7 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Financement bancaire court terme	20
Financement des investissements	22
Frais divers	22
Cautions	23

8 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire	24
Placements financiers	24

9 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

10 OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Opérations au guichet	26
Virements	27
Opérations documentaires	28
Cautions	30

1 | OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tarifs TTC
en F. CFP

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
Ouverture / clôture de compte	Gratuit
RELEVÉS DE COMPTE	
Relevé mensuel - trimestriel - semestriel - annuel ⁽¹⁾	Gratuit
Relevé journalier ⁽²⁾	7 500
Relevé hebdomadaire ⁽²⁾	4 500
Relevé décadaire ⁽²⁾	4 000
Relevé par quinzaine ⁽²⁾	3 350
FRAIS ET COMMISSIONS	
Tenue de compte	5 990⁽²⁾
Tenue de compte pour les Syndics de Copropriété, les comités d'entreprise et les syndicats	3 800⁽²⁾
Tenue de compte pour les associations loi 1901	2 501⁽²⁾
Tenue de compte inactif	895⁽²⁾
Actualisation du dossier administratif ⁽³⁾	4 900⁽⁴⁾
Actualisation du dossier administratif Associations et Syndics de Copropriété ⁽³⁾	2 499⁽⁴⁾
Relance d'actualisation du dossier administratif	2 501⁽¹⁾
Commission de mouvement	0,15%⁽⁵⁾

(1) Par courrier

(2) Cotisation trimestrielle

(3) Frais d'actualisation du dossier administratif : dans le cadre réglementaire de la connaissance client et du dispositif de notation interne de l'établissement, frais inhérents à la gestion, à la fiabilisation et à l'actualisation des données administratives, juridiques, comptables et financières du client

(4) Cotisation annuelle

(5) Minimum 1990 F. CFP par trimestre

 **DÉFINITION : Compte inactif.** Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes-titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

 **DÉFINITION : Commission de mouvement** : Commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte hors opérations de trésorerie.

SERVICES EN AGENCE**Édition à la demande**

Relevé d'Identité Bancaire - RIB	Gratuit
Relevé de compte	2 000
Relevé de compte clos	1 800
Avis d'opération	2 250
Échelle d'intérêts	2 250
Retrait d'espèces	
Retrait d'espèces avec une carte de retrait "Tempo" à usage unique	1 290
Commande de fonds	2 000⁽¹⁾ <i>/ Gratuit via Webcom</i>

Dépôt de valeurs

Dépôt de valeurs (chèque, espèces et virement)	Gratuit
Ramassage des fonds par sacoches ou autres moyens	Selon devis prestataire
Frais pour remise d'espèces erronée ou non conforme	760

Recherche

Frais de recherche de document(s) (par opération datant de moins d'un an)	3 400
Frais de recherche de document(s) (par opération datant de plus d'un an)	6 500
Frais de recherche sur contestation non justifiée d'une opération de paiement	6 800
Frais de recherche multiple	Sur devis⁽²⁾

Attestation et relevé divers

Attestations diverses (renseignements à des établissements financiers ou assimilés, lettre d'honorabilité, attestation annuelle d'intérêts sur crédit immobilier, attestation de prêt échu)	3 500
---	--------------

Information des cautions

Information annuelle aux Commissaires aux Comptes	11 000
Attestation d'appel d'offre	1 500

Frais d'expédition

Envoi par courrier, fax ou e-mail pour confirmation d'opération	990
Courrier en recommandé	1 665
Retour courrier non délivré (suite changement d'adresse non signalé ou incorrecte)	2 300⁽³⁾

(1) Par commande

(2) Minimum 6 800 F. CFP

(3) Par trimestre

Succession

Ouverture et gestion de dossier en succession complexe

1% du montant total des soldes des comptes⁽¹⁾

(1) Compte(s) à vue et valorisation des produits d'épargne, plafonné à 101 432 TTC

Services bancaires de base

Gratuit

Services définis à l'article D. 312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du **droit au compte** :

L'ouverture, la tenue et la clôture du compte

Un changement d'adresse par an

La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire

La domiciliation de virements bancaires

La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte

L'encaissement de chèques et de virements bancaires

Les paiements par prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement local), ou par virement bancaire local, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance

L'abonnement à des services de banque à distance "Lagon"

Les dépôts et les retraits d'espèces en agence sans émission de chèque ou au distributeur automatique de billet (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)

La fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement à autorisation systématique)

Deux formules de chèque de banque par mois

La réalisation des opérations de caisse

2 | BANQUE À DISTANCE

Service WEBEDI, par mois

Abonnement à des services de banque à distance "**WEBEDI**" (saisie, transfert et confirmation) - Mono client

4 300

Abonnement à des services de banque à distance "**WEBEDI**" (saisie, transfert et confirmation) - Multi clients

7 500

Gestion des mandats de prélèvement (via WEBEDI)

Coût du mandat hors abonnement

Nous consulter

Abonnement professionnels

Nous consulter

Abonnement entreprises

Nous consulter



Service EBICS, par mois	
Abonnement à des services de banque à distance " EBICS T " émission d'opération et réception de relevé - Mono client	2 501
Abonnement à des services de banque à distance " EBICS T " - Multi clients	4 500
Abonnement à des services de banque à distance " EBICS TS " - Mono client	5 500
Abonnement à des services de banque à distance " EBICS TS " - Multi clients	7 900
Signature numérique par certificat	
SWIFT 3S Key (USB PRO)	18 000
Échange sécurisé de fichiers SWIFTNet	
Frais de mise en œuvre	250 000
Aller SWIFTNet (client vers banque)	
Traitement des virements (Service FileAct)	6 000⁽¹⁾
Traitement des prélèvements (Service FileAct)	6 000⁽¹⁾
Retour d'informations SWIFTNet (banque vers client)	
Envoi des relevés (Service FileAct)	12 000⁽¹⁾
Divers	
Intervention " WEBEDI " / " EBICS " avec déplacement	15 900
Traitement par la banque du fichier des rejets de prélèvements émis par un client émetteur de la BNC	3 F. CFP + TOF⁽²⁾
Frais de confirmation papier	3 500
Frais d'intervention, paramétrage ou avenant sur contrat " WEBEDI " ou " EBICS "	950
Réédition du code secret " BNC Ma Banque " / " WEBEDI "	445
Erreur de saisie sur virement à destination de l'étranger	1 000

(1) Forfait mensuel

(2) Par opération

Via téléphone et mobilis	
BNcline 36 67 68 - Centre de relation client	Coût opérateur (12 F. CFP les 11 secondes)
Abonnement à des services de banque à distance " Bankophone "	Gratuit

Coût d'un contact "Bankophone"	Coût opérateur
Via internet - Services BNC Ma Banque	
Abonnement à des services de banque à distance "Lagon" ⁽¹⁾	Gratuit
Abonnement à des services de banque à distance "Océan" ⁽²⁾	1 900
Émission d'un virement à destination de l'étranger (sous réserve d'être abonné au service "Océan")	2 480⁽³⁾
Frais du correspondant	2 790

(1) Consultation des comptes et virements entre comptes en F. CFP du titulaire

(2) Cotisation mensuelle. Accès à l'option de virement vers l'international

(3) Frais de SWIFT en sus

3 | VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Tarifs TTC
en F. CFP

CARTES

Cotisation carte de paiement à autorisation systématique ⁽¹⁾	3 327
Cotisation carte de paiement internationale à autorisation systématique (ce produit n'est plus commercialisé) ou Visa Business à autorisation systématique⁽¹⁾	3 889
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé Visa Classic (ce produit n'est plus commercialisé) ou Visa Business⁽¹⁾	6 100
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé Visa Premier (ce produit n'est plus commercialisé) ou Visa Business Gold⁽¹⁾	19 600

(1) Cotisation annuelle

 **À SAVOIR :** Les cartes de paiement internationales à débit immédiat ou différé Visa Business vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins.

En cas de perte ou de vol, faites immédiatement opposition via votre application de gestion de cartes ou en appelant

le 00 33 9 69 32 66 66.



Tarifs TTC
en F. CFP

Opérations diverses	
Frais de réédition du code secret	3 800
Frais de refection de la carte	4 770
Frais d'envoi d'une carte en France Métropolitaine	11 200
Frais d'envoi d'une carte hors France Métropolitaine	24 900
Frais de modification du plafond	5 671
Frais de gardiennage (au-delà d'un mois)	2 900
Frais pour restitution de la carte après capture	2 205
Destruction d'une carte non retirée en agence (au-delà de 3 mois)	2 900



À SAVOIR : En cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse de votre carte à votre insu, sur internet par exemple, votre banque prend en charge les frais de mise en opposition de votre carte et la remplace. Nous vous invitons à faire opposition au plus tôt. Votre banque peut être également à l'initiative du blocage de votre carte si elle soupçonne une utilisation frauduleuse de cette dernière.



DÉFINITION : Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets. Le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces effectué au moyen d'une carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets.

Tarifs TTC
en F. CFP

Opérations par carte en Nouvelle-Calédonie	
Retrait d'espèces au DAB ⁽¹⁾ de la BNC	Gratuit
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB ⁽¹⁾ d'un autre établissement avec une carte de paiement, en NC dans les villes/villages où la BNC ne dispose pas de DAB ⁽¹⁾)	Gratuit

(1) Distributeur Automatique de Billets

Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB ⁽¹⁾ d'un autre établissement avec une carte de paiement, en NC dans les villes/villages où la BNC dispose de DAB ⁽¹⁾)	142
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB ⁽¹⁾ d'un autre établissement avec une carte Jade, en NC dans les villes/villages où la BNC dispose de DAB ⁽¹⁾)	390
Opérations par carte en euros dans la zone euro	
Paiement par carte	Gratuit
Retrait d'espèces au DAB ⁽¹⁾	Gratuit
Opérations par carte dans les pays hors zone euro	
Paiement par carte	2,56%⁽²⁾
Retrait d'espèces au DAB ⁽¹⁾	
<i>Commission fixe par transaction</i>	407
<i>Commission proportionnelle par transaction</i>	2,80%⁽²⁾
Dates de valeur relatives aux opérations de paiement par carte bancaire à débit différé	
<i>Date d'arrêté de compte</i>	Fin de mois
<i>Date de valeur</i>	Dernier jour ouvré du mois
<i>Date de débit des factures</i>	Dernier jour ouvré du mois

(1) Distributeur Automatique de Billets

(2) Du montant de la transaction

Tarifs TTC
en F. CFP

VIREMENTS EN AGENCE

Virement occasionnel

Virement (cas d'un virement local ⁽¹⁾ occasionnel de compte BNC à compte BNC, en faveur de soi-même)	250 / Gratuit par internet
Virement (cas d'un virement local ⁽¹⁾ occasionnel)	500 / Gratuit par internet

(1) "Local" concerne les opérations en F. CFP réalisées depuis et vers un compte bancaire domicilié en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna



Virement (cas d'un virement SEPA-COM-Pacificique ⁽¹⁾ en euros occasionnel)	1 500 / Gratuit par internet
Dates de valeur appliquées aux virements	
Virement émis	J⁽²⁾
Virement reçu en F. CFP	J⁽²⁾

(1) "SEPA-COM-Pacificique" concerne les opérations en euros réalisées depuis ou vers un compte bancaire domicilié en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française

(2) Date de comptabilisation

 **DÉFINITION : Virement local.** Le compte est débité du montant d'un virement local, permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou aux îles Wallis et Futuna.

 **DÉFINITION : Virement SEPA-COM-Pacificique.** Le compte est débité du montant d'un virement SEPA-COM-Pacificique, permanent ou occasionnel, libellé en euros, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française.

Tarifs TTC en F. CFP	
Émission d'un virement par liste sur papier	
Frais d'émission d'un virement multiple local ⁽¹⁾ (via une liste papier)	1 990⁽²⁾
Frais d'émission d'un virement multiple SEPA-COM-Pacificique ⁽³⁾ en euros (via une liste papier)	2 490⁽²⁾
Virement permanent	
Frais de mise en place d'un virement permanent en faveur de soi-même, d'un compte BNC à un compte BNC	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent local ⁽¹⁾ en faveur d'un tiers	1 553 / Gratuit par internet

(1) "Local" concerne les opérations en F. CFP réalisées depuis et vers un compte bancaire domicilié en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna

(2) Par remise

(3) "SEPA-COM-Pacificique" concerne les opérations en euros réalisées depuis ou vers un compte bancaire domicilié en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française

	Tarifs TTC en F. CFP
Frais par virement permanent local ⁽¹⁾	413 <i>/ Gratuit par internet</i>
Frais de modification ou annulation d'un virement permanent local ⁽¹⁾	1 484 <i>/ Gratuit par internet</i>
Frais de mise en place, modification ou annulation d'un virement permanent SE- PA-COM-Pacifique ⁽²⁾ en euros	1 553 <i>/ Gratuit par internet</i>
Frais par virement permanent SEPA-COM-Pacifique ⁽²⁾ en euros	1 447 <i>/ Gratuit par internet</i>
PRÉLÈVEMENTS	
Demande de création d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	10 000
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement	1720
Frais par paiement d'un prélèvement local ⁽¹⁾	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique ⁽³⁾ en euros	110
Frais d'annulation d'une autorisation de prélèvement	Gratuit
Date de valeur appliquée aux prélèvements	
Prélèvement payé	J⁽⁴⁾

(1) "Local" concerne les opérations en F. CFP réalisées depuis et vers un compte bancaire domicilié en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna

(2) "SEPA-COM-Pacifique" concerne les opérations en euros réalisées depuis ou vers un compte bancaire domicilié en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française

(3) "SEPA-COM-Pacifique" concerne les opérations en euros réalisées depuis ou vers un compte bancaire domicilié en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française

(4) Date de comtpabilisation

 **DÉFINITION : Paiment d'un prélèvement local.** Le compte est débité du montant d'un prélèvement local, permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, émis par un créancier dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.





DÉFINITION : Paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique.

Le compte est débité du montant d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique libellé en euros, émis par un créancier dont le compte est situé en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française.

Tarifs TTC
en F. CFP

CHÈQUES

Paiement d'un chèque

Paiement d'un chèque	Gratuit
Frais de rejet sur chèque non conforme	1 500
Paiement d'un chèque libellé F. CFP ou euros présenté par une banque située en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française	3 000⁽¹⁾

Chèque de banque

Émission d'un chèque de banque en faveur de soi-même, du représentant légal du titulaire du compte ou du mandataire	Gratuit
Émission d'un chèque de banque (en F. CFP inférieur à 100 000 F. CFP)	2 788
Émission d'un chèque de banque (en F. CFP supérieur ou égal à 100 000 F. CFP)	5 120
Émission d'un chèque de banque en euros	3 350
Annulation d'un chèque de banque	1 900

Remise de chèque

Remise de chèque(s) F. CFP payable(s) en Nouvelle-Calédonie	Gratuit
Frais pour remise de chèque(s) erronée	760⁽²⁾
Remise de chèque(s) euros payable(s) en Nouvelle-Calédonie	0,159%⁽³⁾
Remise de chèque(s) supérieure à 3 000 F. CFP payable(s) en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française	0,159%⁽⁴⁾

(1) Par chèque

(2) Par erreur

(3) Du montant - Minimum 1908 F. CFP - Maximum 10 600 F. CFP

(4) Du montant - Minimum 2 500 F. CFP - Maximum 3 000 F. CFP - Frais de port en sus

Dates appliquées aux remises de chèque

<i>Remise de chèque(s) payable(s) en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna</i>	J⁽¹⁾
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française</i>	J⁽¹⁾+1 ouvré
Délais d'encaissement ou d'indisponibilité	
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna</i>	J⁽¹⁾ + 4 jours ouvrés
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française</i>	J⁽¹⁾ + 25 jours ouvrés

(1) Date de comptabilisation



DÉFINITION : Délai d'encaissement. La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la BNC vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la BNC peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé. La provision est alors indisponible.

Tarifs TTC en F. CFP

Opposition sur chèque	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur ⁽¹⁾	3 032
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ⁽²⁾	5 300
Délivrance et destruction de chéquier	
Délivrance de chéquier en F. CFP	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier	Frais réels
Gardiennage (au-delà de 1 mois)	2 000
Destruction de chéquier ⁽³⁾	2 820

(1) Par chèque

(2) Par chéquier

(3) En cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois ou erreur du client



4 | OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Tarifs TTC
en F. CFP

Packages Professionnels	Nous consulter
-------------------------	-----------------------

5 | ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

TARIFICATION COMMERÇANT

Transaction TPE

Commission monétique sur paiement	Nous consulter
Date de valeur appliquée aux crédits	Jour du règlement interbancaire

Relevé de transaction

Relevé électronique PDF ou Excel mensuel	Gratuit
Relevé papier mensuel	2 661⁽¹⁾
Relevé électronique PDF ou Excel journalier	1 990⁽¹⁾
Relevé papier journalier	4 900⁽¹⁾

TERMINAL DE PAIEMENT MOBILE

Abonnement annuel	1 990⁽¹⁾
Abonnement ponctuel	4 990⁽¹⁾

(1) Cotisation mensuelle

6 | IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Tarifs TTC
en F. CFP

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention	2 650
---------------------------	--------------

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par saisie-arrêt ⁽¹⁾ , par avis à tiers détenteur ⁽²⁾ , par opposition administrative ⁽³⁾	22 290
--	---------------

(1) Frais bancaires liés à une procédure judiciaire engagée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due (par acte)

(2) Frais bancaires liés à une procédure de l'administration fiscale pour l'obtention d'une somme qui lui est due (par acte)

(3) Frais bancaires liés à une procédure du Trésor Public pour le recouvrement de sommes dues à l'Etat notamment au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires de caractère pénal (par acte)

	Tarifs TTC en F. CFP
Prise en charge de dossier contentieux ⁽¹⁾	37 100
Suivi de dossier contentieux ⁽²⁾	3 990
Prise en charge de dossier sensible ⁽³⁾	20 000
Suivi de dossier sensible ⁽⁴⁾	3 990

(1) Par dossier et hors frais de déchéance du terme prévus contractuellement au dossier de crédit

(2) Par mois. Prise en charge par le Service Contentieux

(3) Par dossier. Prise en charge par le Service Recouvrement

(4) Par mois. Prise en charge par le Service Recouvrement



DÉFINITION : Commission d'intervention. Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

	Tarifs TTC en F. CFP
INCIDENTS DE PAIEMENT	
Incidents liés aux cartes	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	7 950
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	6 466
Frais de notification sur la levée d'utilisation abusive d'une carte bancaire	5 400
Incident sur chèque	
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (inférieur ou égal à 5 967 F. CFP)	3 578
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (supérieur à 5 967 F. CFP)	5 963
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	5 400
Frais suite à notification d'une levée d'interdiction bancaire	5 400
Chèque payé émis en infraction d'une interdiction bancaire	4 200
Chèque impayé reçu d'un établissement bancaire de Nouvelle-Calédonie	Gratuit



Chèque impayé reçu d'un établissement bancaire de France métropolitaine, d'un Département d'Outre-Mer français ou de Polynésie Française	2 184
Chèque impayé reçu d'un établissement bancaire de l'étranger	3 827



DÉFINITION : Rejet de chèque. Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- les frais de dossier
- les frais de rejet de chèque
- les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : en lettre simple
- les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire
- les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- la déclaration BDF (Banque de France)
- les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- les frais de blocage de provision pour régularisation
- les frais de délivrance du certificat de non-paiement

		Tarifs TTC en F. CFP
Incident sur prélèvement		
Frais de rejet de prélèvement pour motif référence incorrecte		Gratuit
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽¹⁾		Minimum 500 et Maximum 2385
Incident sur virement		
Frais par ordre de virement incomplet non exécuté (coordonnées bancaires absentes ou incorrectes, etc.)		3 000
Frais de non exécution de virement pour défaut de provision		Minimum 500 et Maximum 2385

(1) Remboursés par la banque à partir du deuxième rejet sur une même opération

Tarifs TTC
en F. CFP

Frais de gestion d'une demande de retour de fonds (virement émis à tort)	3 501
--	--------------

INCIDENTS SUR EFFETS ET DAILLY

Frais d'impayés	3 392⁽¹⁾
Déclaration à l'IEOM d'un effet impayé	5 024

INCIDENTS SUR LES CRÉDITS

Frais par paiement tardif d'échéance	6 551
Frais de lettre d'information d'échéance impayée	4 997

FRAIS DIVERS

Compte débiteur sans autorisation ⁽²⁾	2 400
Mise en demeure de régularisation de compte débiteur	2 500
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	2 501
Frais de lettre de clôture juridique	3 392
Mise en place d'un protocole d'accord	37 100

(1) Par effet et à charge du tiré

(2) Commission forfaitaire prélevée trimestriellement, sur compte débiteur non autorisé (sans autorisation de découvert), en sus des agios débiteurs

7 | DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Tarifs TTC
en F. CFP

FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

Frais de dossier	0,636%⁽¹⁾
Frais d'actualisation (annuel)	0,53%⁽²⁾
Frais d'avenant	0,53%⁽²⁾

(1) Du montant - Minimum 29 900 F. CFP. Payé en une seule fois à la mise en place du découvert

(2) Du montant - Minimum 29 900 F. CFP



	Tarifs TTC en F. CFP
Frais de dossier pour demande de dépassement ponctuel (par rapport à une autorisation de découvert existante ou non)	0,53%⁽¹⁾
Taux du découvert non autorisé	Taux d'usure
Commissions	
<i>Commission de plus fort découvert</i>	0,53%⁽²⁾
<i>Commission de confirmation</i>	Nous consulter
<i>Commission de non utilisation</i>	0,1325%⁽³⁾
<i>Commission d'immobilisation</i>	1,59%
Crédit relais Promoteur	Sur devis
Créances Dailly	
Frais de dossier ⁽⁴⁾	20 140
Frais de gestion d'une ligne de créances ⁽⁵⁾	7 500
Commission par notification	4 251
Frais de port	Frais réels
Prorogation de créances	3 500
Frais par bordereau	4 251
Intérêts ⁽⁶⁾	Taux d'usure

(1) Du montant - Minimum 29 900 F. CFP

(2) Du montant - Prélevée trimestriellement

(3) Du montant, prélevée trimestriellement sur crédit confirmé pour tous les engagements - Minimum 5 300 F. CFP

(4) Prélevé en une seule fois à la mise en place

(5) Par trimestre

(6) Nombre minimum de jours d'agios : 10 jours par facture - Minimum d'agios perçus : 1 590 F. CFP par facture cédée

	Tarifs TTC en F. CFP
Effets	
Traitement de remise d'effet	2 184
Frais de dossier d'escompte	2 184

Intérêts d'escompte	Taux en vigueur + TOF ⁽¹⁾
Frais divers sur effet (prorogation, réclamation, changement de domiciliation, avis de sort, présentation à l'acceptation, avis de domiciliation manquant)	3 101
Lettres de Change Relevées (LCR)	
Règlement du correspondant d'une LCR ou BOR	0,159%⁽²⁾

(1) Minimum d'agios par effet : 1 590 F. CFP

(2) Du montant - Minimum 3 339 F. CFP - Maximum 3 450 F. CFP

Tarifs TTC
en F. CFP

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (CRÉDITS)

Frais de dossier	1,06%⁽¹⁾⁽²⁾
Autre frais d'acte nécessitant une expertise juridique	13 855
Crédit-bail / Location avec Option d'Achat	Nous consulter
Frais d'étude et de conseils	Sur devis
Commission de non utilisation	0,1325%⁽³⁾

(1) Du montant, par dossier - Minimum 54 900 F. CFP

(2) Dans la limite de la marge autorisée par l'IEOM

(3) Du montant, prélevée trimestriellement sur crédit confirmé pour tous les engagements - Minimum 5 300 F. CFP

Tarifs TTC
en F. CFP

FRAIS DIVERS

Frais d'avenant pour renégociation de taux	0,795%⁽¹⁾
Frais d'avenant autre que renégociation de taux	0,318%⁽²⁾



Frais d'étude de dossier non abouti	Frais de dossier⁽³⁾
Assurance des emprunteurs	Nous consulter
Commission de tirage sur crédit en cours d'utilisation	5 300⁽⁴⁾
Modifications diverses (date ou compte de prélèvement)	5 400
Mainlevée de garantie	6 360⁽⁵⁾
Transfert de crédit	10 600⁽⁶⁾
Renonciation à la convention de compte courant	5 300
Nantissement - gage - mise en place ou renouvellement de garantie (hors frais externes)	8 533⁽⁷⁾
Réédition de tableau d'amortissement	2 300 / Gratuit par internet
Édition d'un tableau d'amortissement en euros	2 300
Frais pour décompte détaillé des sommes à payer	4 590
Commission d'aval SOGEFOM	1,2% par an⁽⁸⁾
Convention de fusion d'échelle d'intêrets	Nous consulter

(1) Du capital restant dû - Minimum 29 900 F. CFP

(2) Du capital restant dû, par dossier - Minimum 29 900 F. CFP

(3) Minimum 57 590 F. CFP

(4) Par tirage

(5) Par garantie

(6) Par crédit

(7) Par nantissement/gage

(8) Réglé semestriellement par avance

Tarifs TTC
en F. CFP

CAUTIONS

Obligations cautionnées, engagement par signature	2,12%⁽¹⁾
Confection d'un acte de caution	13 102
Relevé à la demande	3 275

(1) Du montant - Minimum 3500 F.CFP / trimestre (Obligations cautionnées prélevés d'avance pour 120 jours. Engagement par signature prélevé trimestriellement et d'avance. Frais d'enregistrement en supplément)



À SAVOIR : Conformément à la loi de pays n°2014-20 du 31/12/2014, la Contribution Calédonienne de Solidarité (CCS) est applicable dès le 1^{er} franc depuis le 01/01/2015 aux revenus des produits de valeurs mobilières, des produits d'épargne et de placement au taux en vigueur de 4%. Sont concernés tous les produits d'épargne bancaire (toute la gamme de dépôts à terme), ainsi que les produits d'épargne réglementée (Livret A, compte sur livret, compte sur livret jeune et épargne logement - PEL et CEL).

Tarifs TTC
en F. CFP

ÉPARGNE BANCAIRE

Compte Excédent Professionnels ⁽¹⁾	Gratuit
Tenue de compte inactif ⁽²⁾	895
Compte à terme	Gratuit
Annulation et remboursement total d'un compte à terme en F. CFP ⁽³⁾	3 000

(1) Réservé uniquement aux Professionnels

(2) Cotisation trimestrielle

(3) En sus des pénalités sur taux prévues au contrat



À SAVOIR : Le Compte Excédent Professionnel est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

PLACEMENTS FINANCIERS

Étude patrimoniale	53 000
Sérénité Retraite (commercialisation à venir)	Nous consulter



OPCVM

Ouverture d'un compte titre	Gratuit
Transfert de portefeuille sortant	5 000
Ordre tombé ou annulé	1 000
Opération sur titres	1 590
Transfert de compte titre (par ligne)	2 120
Transfert de compte titre à l'étranger (par ligne)	12 720



DÉFINITION : Droits de garde. Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.

	Tarifs TTC en F. CFP
Droits de garde de compte titre ⁽¹⁾	0,2332%
+ commission fixe par ligne de titres	498
Droits de garde sur OPCVM Groupe BPCE	Gratuit
Droits de garde pour compte titre clôturé dans l'année ⁽²⁾	5 565
Droits de garde de compte titre sans position ⁽³⁾	6 487
Intervention	2 162
Ordres de bourse	
Courtage sur opération de bourse - Euronext	Nous consulter
Courtage sur opération de bourse - International	Nous consulter

(1) Cotisation annuelle et calculée sur la valeur du portefeuille valorisé au dernier jour de l'année - Minimum 24 380 F. CFP - Maximum 37 100 F. CFP

(2) Prélevés à la clôture du compte titre, perception par trimestre commencé

(3) Cotisation annuelle

9 | ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Tarifs TTC
en F. CFP

Assurance pour vos biens	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - " AMP " ⁽¹⁾⁽²⁾	6 625
Assurance Automobile ⁽³⁾	Nous consulter
Frais de réédition de carte verte (contrat Assurance Auto) ⁽⁴⁾	869

(1) Cotisation annuelle

(2) AMP est un contrat BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(3) Assurance Automobile est un contrat Allianz IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(4) En cas de perte avec responsabilité avérée du client

10 | OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Tarifs TTC
en F. CFP

Ouverture de compte en devises	Gratuit
Tenue de compte en devises ⁽¹⁾	5 241
Relevé SWIFT ⁽²⁾	6 830

OPÉRATIONS AU GUICHET

Commission de manipulation euros et autres devises / débit-crédit en compte F. CFP	900
Commission de manipulation euros et autres devises / Règlement en espèces ⁽³⁾	2 810
Mise en place d'un ordre automatique d'achat/vente de devises	5 300
Emission d'un virement d'un compte en devises vers un autre compte en devises de la BNC (virement papier)	530



Ouverture de contrat de change à terme	7 568
Levée anticipée d'achat ou vente à terme flexible	7 568

(1) Cotisation trimestrielle. Commission prélevée sur le compte en F. CFP

(2) Par mois

(3) Réservée aux "non clients"



DÉFINITION : SWIFT/BIC (Bank Identifier Code). Norme internationale ISO qui permet d'identifier la banque, le pays, la ville et la succursale de l'établissement bancaire concerné.



DÉFINITION : IBAN (International Bank Account Number) pour les pays de la zone Euro. Numéro de compte bancaire du bénéficiaire de paiements transnationaux. L'IBAN comprend au maximum 34 caractères alphanumériques et a une longueur fixe dans chaque pays. Il se compose d'un code pays (2 lettres), d'un nombre de contrôle (2 chiffres) et d'un numéro de compte national (complété pour certains pays). La liste des pays concernés est disponible à l'accueil de votre agence.



À SAVOIR : Depuis le 1^{er} janvier 2007, le BIC/SWIFT et l'IBAN sont obligatoires, seuls les ordres de virement comportant ces informations pourront être traités par la Banque de Nouvelle Calédonie sans frais supplémentaire. Si une intervention manuelle de nos services est nécessaire sur l'adresse du bénéficiaire renseignée, des frais de modification seront appliqués.

Tarifs TTC
en F. CFP

VIREMENTS

Virements émis	
Émission d'un virement ⁽¹⁾	2 480
Emission d'un virement erroné ou non conforme	1 000⁽²⁾
Frais du correspondant	2 790
Frais de SWIFT	2 480
Frais de confirmation d'opération (SWIFT)	1 060

Frais de modification d'opération	5 000
Virements permanents en devises	
Mise en place / Modification / Annulation	3 244
Virements reçus	
Réception d'un virement SWIFT	2 500
Date de valeur appliquée au virement reçu en devise payé en F. CFP	J⁽³⁾+2 ouvrés
Réception d'un virement (toutes devises) d'un correspondant étranger pour un non client	0,106%⁽⁴⁾

(1) Frais de SWIFT en sus

(2) Par opération

(3) Date de comptabilisation

(4) Du montant - Minimum 6 254 F. CFP - Maximum 16 695 F. CFP

Tarifs TTC
en F. CFP

OPÉRATIONS DOCUMENTAIRES

Remises documentaires import en euros ou devises	
Commission d'encaissement	0,53%⁽¹⁾
Commission d'acceptation	0,159%⁽²⁾
Incident sur remises documentaires	
Avis de sort	3 101
Présentation supplémentaire ⁽³⁾	3 784
Documents en souffrance	0,159%⁽⁴⁾
Impayés et retour des documents / ordinaire ⁽⁵⁾	5 406
Impayés et retour des documents / protesté ⁽⁶⁾	7 568
Prorogation ou modification	3 244

(1) Du montant - Minimum 10 600 F. CFP - Maximum 106 000 F. CFP. Frais de port ou SWIFT en sus

(2) Du montant -Minimum 5 300 F. CFP - Maximum 15 900 F. CFP. Frais de port ou SWIFT en sus

(3) 8 jours après l'arrivée du navire par avis de relance. Frais de SWIFT en sus

(4) Du montant - Minimum 5 120 F CFP / 30 jours après arrivée des marchandises ou après échéance

(5) À charge du correspondant sauf instruction contraire

(6) Frais d'huissier en sus



Crédit documentaire import	
Rédaction projet crédit documentaire import	6 360
Ouverture Crédoc	0,795%⁽¹⁾
Paiement différé	0,159%⁽²⁾
Modification du montant ou prorogation de la validité	0,795%⁽¹⁾
Autre modification ⁽³⁾	10 070
Lettre de garantie pour absence de documents originaux	2,12%⁽⁴⁾
Bon à enlever	5 406
Crédit documentaire export	
Ouverture	0,1325%⁽⁵⁾
Modification ⁽⁶⁾	6 275
Transfert	0,159%⁽⁷⁾
Négociation à vue	0,159%⁽⁸⁾
Négociation contre acceptation	0,159%⁽⁹⁾
Manipulation et envoi des documents ⁽¹⁰⁾	3 244

(1) Du montant, le 1er trimestre puis 0,375% + TOF par trimestre supplémentaire
- Minimum 31 800 F. CFP

(2) Du montant, le 1er mois puis 0,15% + TOF par mois supplémentaire
- Minimum 7 235 F. CFP

(3) Frais de SWIFT en sus

(4) Du montant par an, perception trimestrielle - Minimum 3 895 F. CFP

(5) Frais éventuels du correspondant local en sus - Minimum 6 455 F. CFP

(6) Forfait par dossier

(7) Du montant - Minimum 10 573 F. CFP

(8) Du montant, frais de règlement par utilisation - Minimum 10 573 F. CFP
- Frais de SWIFT en sus

(9) Du montant, commission pour un mois minimum puis par mois entier de la date de négociation à la date d'échéance de l'acceptation

- Minimum 6 455 F. CFP

(10) Frais réels en sus

CAUTIONS

Caution à première demande sur l'étranger	
<i>Commission d'engagement</i>	2,12%
<i>Confection d'un acte</i>	21 836
Caution de type Stand By Letter of Credit	
<i>Commission d'engagement</i>	2,00%⁽¹⁾
<i>Ouverture, modification ou annulation</i>	13 102

(1) Du montant - Minimum 3500 F.CFP / trimestre (Obligations cautionnées prélevées d'avance pour 120 jours. Engagement par signature prélevé trimestriellement et d'avance. Frais d'enregistrement en supplément)



NOTES



POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATIONS



Parlez-en
à votre conseiller



Appelez le 36 67 68⁽¹⁾



Connectez-vous⁽²⁾
sur www.bnc.nc



contact@bnc.nc

(1) Coût opérateur (12 F. CFP les 11 secondes)

(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet



**Banque de
Nouvelle Calédonie**
BANQUE & ASSURANCE

BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CFP
RCS Nouméa 74B047688 – Ridet 047 688 001 – Siège social : 10, avenue
du Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie.
Intermédiaire en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001.
Tél : (687) 25.74.00 contact@bnc.nc.